

POUR INFORMATION

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 28 avril 2015.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-huitième jour du mois d'avril de l'an deux mille quinze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
	les conseillers	Claude Gagnon, Rosaire Simoneau, Steve Rouleau, Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-04-272

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2015-04-273

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a procédé à un concours pour combler un nouveau poste de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de *monsieur Maxime Dupont* à titre de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *monsieur Maxime Dupont* à titre de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie conformément à la Politique de travail du personnel cadre et non syndiqué ainsi qu'aux ententes spécifiques intervenues entre les parties.

QUE *monsieur Dupont* soit régi par la Politique de travail du personnel cadre et non syndiqué et par conséquent, il bénéficiera de la rémunération prévue à l'échelon 3 de la classe 5 de cette politique à raison de 40 heures / semaine.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, tout document officialisant les ententes entre les parties.

QUE son entrée en fonction soit effective le 29 avril 2015.

Certificat de crédits du trésorier numéro 125.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1628-2015

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1628-2015

Avis de présentation est donné par le conseiller **Steve Rouleau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1628-2015 amendant le règlement numéro 1598-2014 et ses amendements, décrétant la tarification pour les activités, biens et services, plus particulièrement en sa définition du mot «famille» et en ses annexes A, F, H, I et J.

2015-04-274

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE HONORIUS-PROVOST / CHANGEMENT DU COUVRE-PLANCHER (MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2015-04-253)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2015-04-253 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 avril 2015, accordé le contrat pour le changement du couvre-plancher de la bibliothèque Honorius-Provost au Jardin d'Andrée-Anne, et ce, au coût total de 21 969,25 \$, taxes en sus, réparti comme suit :

- Carreau Flotex (tapis) 18 383,00 \$, taxes en sus
- Tuile vinyle Centiva 3 586,25 \$, taxes en sus

ATTENDU QUE lors de la prise de mesures avec le fournisseur, il a été constaté que le revêtement de plancher de l'ancien local des Danseurs était très abîmé et qu'il fallait également le remplacer;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 2015-04-253 afin de tenir compte de cette superficie supplémentaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QU'afin de remplacer le couvre-plancher de l'ancien local des Danseurs, la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2015-04-253 adoptée le 13 avril 2015 en majorant de 5 898,50 \$, taxes en sus, le coût total pour le changement du couvre-plancher de la bibliothèque Honorius-Provost, portant ainsi le total à 27 867,75 \$, taxes en sus, réparti comme suit :

- Carreau Flotex (tapis) 24 691,75 \$, taxes en sus
- Tuile vinyle Centiva 3 176,00 \$, taxes en sus

QUE cet excédent de coût soit financé à même le montant alloué pour les travaux de réfection du Centre Récréatif et de la bibliothèque Honorius-Provost, soit le certificat de crédits du trésorier numéro 37 de l'année 2015.

Certificat de crédits du trésorier numéro 37.

Adopté à l'unanimité.

2015-04-275

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE HONORIUS-PROVOST / TRAVAUX DE CLIMATISATION DE LA PARTIE AVANT DE LA BIBLIOTHÈQUE

La conseillère **Nicole Boilard** déclare qu'elle a un intérêt dans ce dossier et qu'elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce sujet.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2015-02-82 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 février 2015, alloué un budget de 157 000,00 \$, taxes en sus, pour les travaux de réfection du Centre Récréatif et de la bibliothèque Honorius-Provost;

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a demandé des prix pour la climatisation de la partie avant de la bibliothèque, soit :

- Du côté sud – bureaux du bibliothécaire et de la technicienne en bibliothéconomie (rez-de-chaussée) ainsi que le local du Cercle des Fermières (2^e étage);
- Du côté nord – local des Danseurs (rez-de-chaussée) ainsi que la salle de réunion (2^e étage)

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont déposé des prix, soit:

- Guy Boilard inc.
- CCB, spécialiste en chauffage et climatisation
- Icetech climatisation inc.

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande le fournisseur ayant déposé le prix le plus bas, soit *Guy Boilard inc.*, représentant un montant de 10 859,80 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service de l'ingénierie à accorder le contrat pour la climatisation de la partie avant de la bibliothèque Honorius-Provost, soit les bureaux administratifs (rez-de-chaussée), le local du Cercle des Fermières (2^e étage), le local des Danseurs (rez-de-chaussée) ainsi que la salle de réunion (2^e étage), au fournisseur ayant déposé le prix le plus bas, soit *Guy Boilard inc.*, et ce, au coût total de 10 859,80 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même le montant alloué pour les travaux de réfection du Centre Récréatif et de la bibliothèque Honorius-Provost, soit le certificat de crédits du trésorier numéro 37 de l'année 2015.

Certificat de crédits du trésorier numéro 37.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

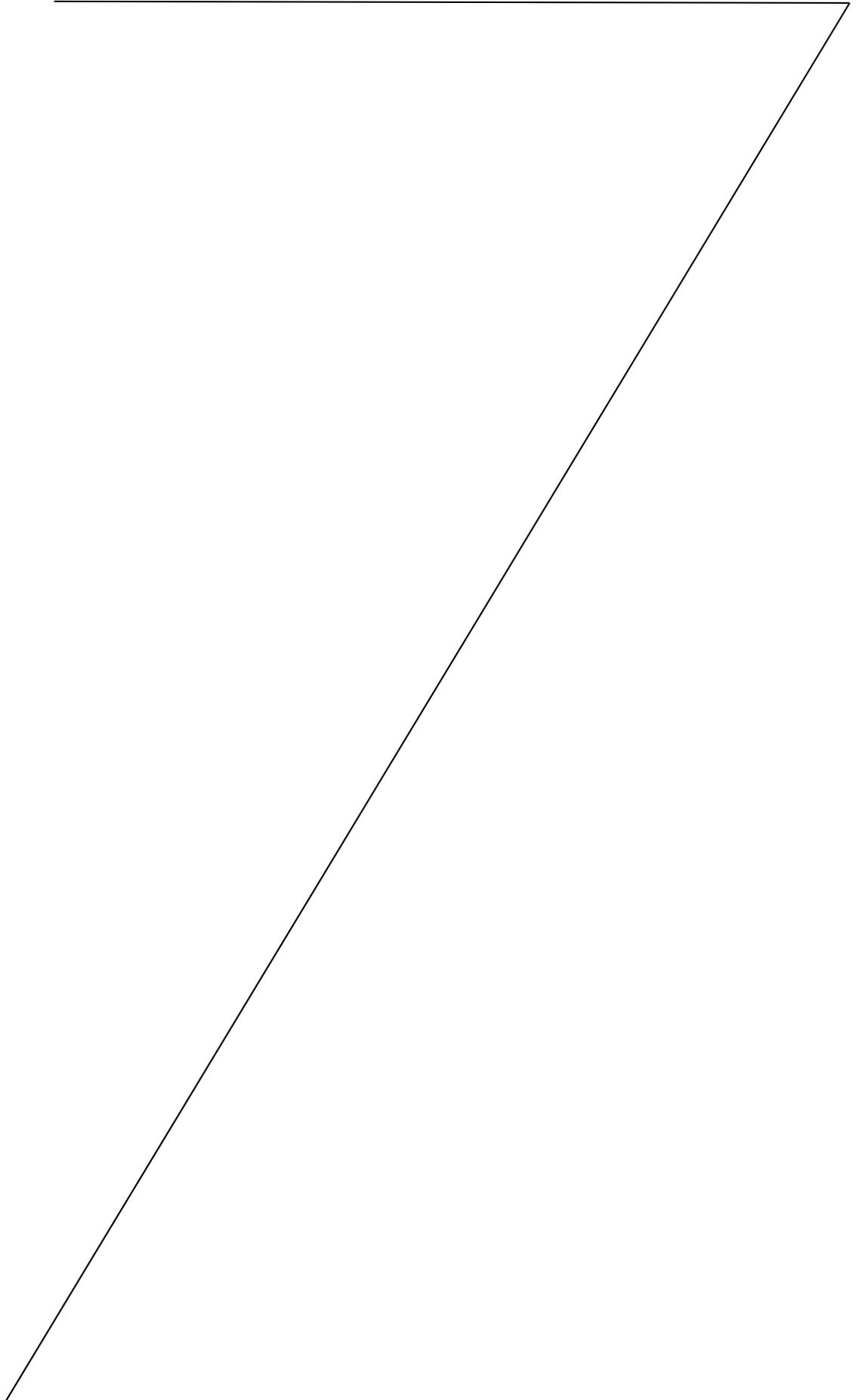
Aucune personne présente.

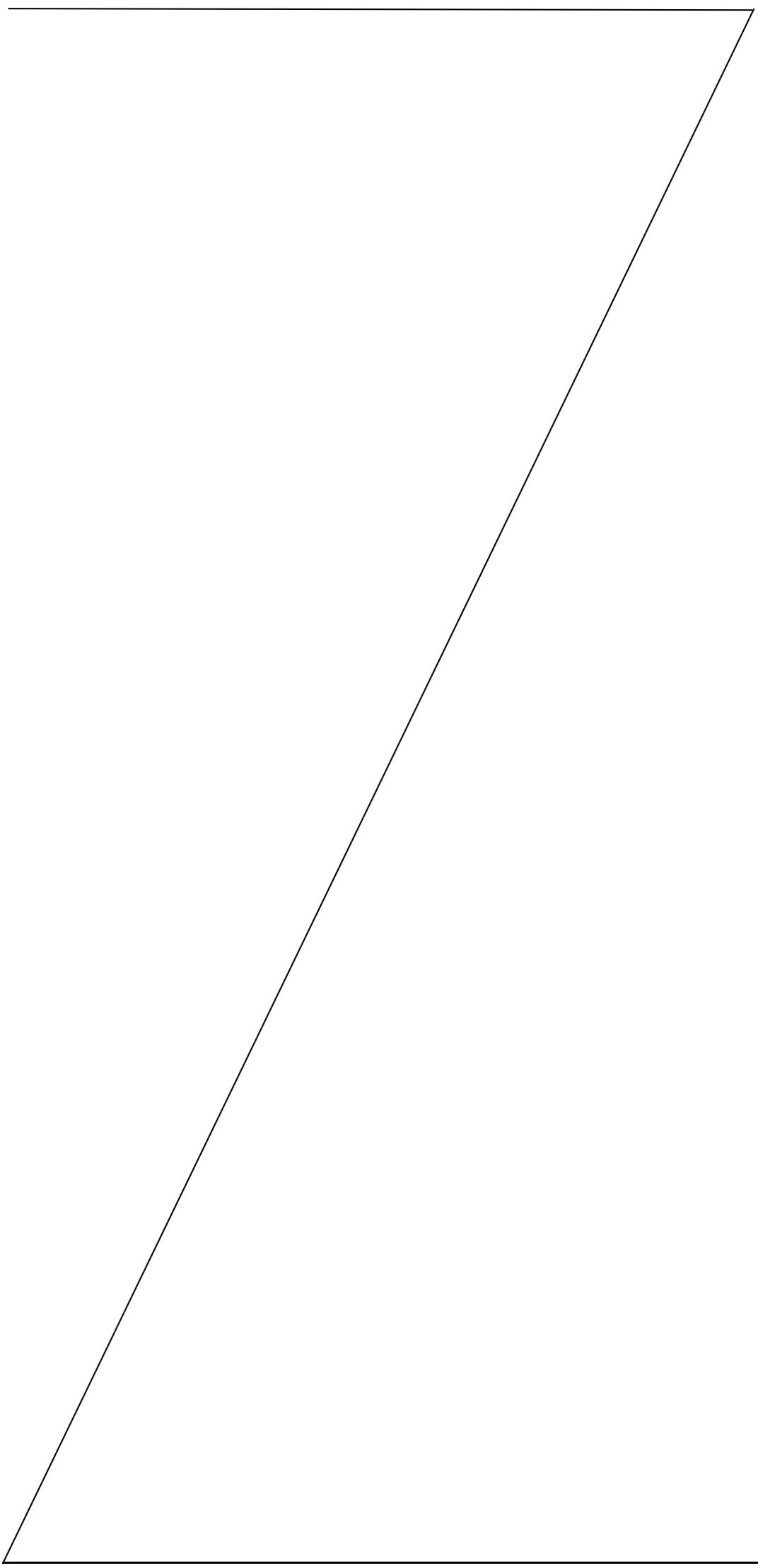
Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 H 03.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.





21170